

ARRETE MUNICIPAL

Objet :

Esplanade des Clos
Mâts – Nuisances
sonores

Le Maire de la Commune de BRAINS
Vu les articles L 2212-1 et suivants du CGCT ;
Vu l'article R 610-5 du code pénal ;
VU l'article L.2212.1 et L.2212.2 du code général des collectivités territoriales,
VU la demande présentée le 22 mai 2024 par M. CHARPENTIER Jean-Noël, président
de l'association *Les Ensembles Sonores de Brains*, domicilié 19 rue de l'Acheneau –
La Robrie 44830 BRAINS (Loire-Atlantique), incharpentier@yahoo.fr ;
ensemble.sonore.brains@gmail.com; sollicitant une prolongation de nuisances sonores
, sur l'Esplanade des Clos Mâts 44830 Brains (Loire-Atlantique), le 20 juin 2025,
jusqu'à 2h00.

ARRETE :

ARTICLE 1. — Le Maire, Mme Laure BESLIER autorise l'association les Ensembles Sonores de Brains, représenté par M. CHARPENTIER Jean-Noël à intervenir à l'occasion de **la fête de la Musique**, sur l'Esplanade des Clos Mâts 44830 Brains, le **vendredi 20 juin 2025 à partir de 18h00 jusqu'au samedi 21 juin 2025 à 2h00.**

ARTICLE 2 — En aucun cas cette fête ne pourra se prolonger au-delà de l'heure ainsi fixée, sans permission spéciale de l'autorité municipale.

ARTICLE 3 — L'organisateur sera tenu pour seul responsable de l'organisation et du déroulement de cette manifestation.

ARTICLE 4 — Le bénéficiaire de la présente autorisation sera attentif à la situation météorologique et en cas d'alerte, il s'engage à prendre toutes les dispositions de sécurité utiles et nécessaires.

ARTICLE 5 — Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies selon les lois en vigueur.

ARTICLE 6 — Mme le Maire, les services de gendarmerie, les services de police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Publié à la Mairie de Brains le 07 mai 2025

Fait à Brains, le 06 mai 2025



Le Maire
Laure BESLIER